

Solvant/Dégraissant
Réservé à un usage professionnel.

DESCRIPTIONS & APPLICATIONS

Nettoyage de pièces mécaniques, surfaces et matériels de l'industrie. Prêt à l'emploi, utilisation à froid.

Application au chiffon ou au pinceau à l'écart de toute source de chaleur (flamme, étincelle).

IGOSOLVE HVE 11 est un agent dégraissant spécialement conçu pour obtenir une efficacité maximum et un temps de séchage immédiat.

Ces performances ne peuvent être obtenues que par des utilisations de coupes d'hydrocarbures spécifiques.

Remplace les solvants chlorés dans les applications où la vitesse d'évaporation est prépondérante.

Puissance de dégraissage et séchage immédiat sont les caractéristiques de base de cet agent. Il conviendra donc pour tous usages sur pièces très fortement encrassées et/ou nécessitant des temps de séchages très rapide, en utilisation au chiffon ou au pinceau. Il permet donc d'enchaîner rapidement tout traitement de surface, peinture, soudure ou toute opération nécessitant des états de surface propres et secs.

NB : Comme pour tout nettoyant solvanté, dans le cas de supports sensibles, matériaux composites, effectuer au préalable, un essai de compatibilité dans un endroit caché et, pour des raisons de sécurité, ne pas pulvériser sur du matériel sous tension.

AVANTAGES

- Vitesse de séchage
- Haut pouvoir solvant
- Solvant non chloré

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Aspect / Couleur	-	-	Fluide incolore
Masse volumique à 15°C	NFT 60-101	kg/m ³	714
Point éclair VO	NFT 60-118	°C	<8

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : X-132-1603
 Date d'édition : 14/03/2016